

Consultation des registres de délibérations

La mise en ligne des registres de délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente sous forme de documents dématérialisés (au format .pdf) concrétise la volonté de l'Assemblée Départementale de rendre son action plus proche des haut-savoyards, en toute transparence.

Toutes les délibérations figurant dans les registres ont été signées par le Président du Conseil départemental, télétransmises en Préfecture et publiées (*) sur les lieux suivants où elles sont consultables :

Conseil départemental de la Haute-Savoie

Bâtiment des Services Départementaux
1, Rue du 30ème Régiment d'Infanterie
74000 ANNECY

pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication,

Archives Départementales de la Haute-Savoie

37 bis, Avenue de la Plaine
74000 ANNECY

sans limitation de durée.

() La publication des actes réglementaires permet de leur assurer un caractère exécutoire, de les rendre opposables aux tiers, et de fixer le point de départ d'un délai de recours contentieux.*

Les registres consultables sur le site www.hautesavoie.fr/publications-officielles sont disponibles pendant une durée de 2 mois, au-delà de ce délai, les versions numériques de ces documents peuvent être obtenues directement auprès du Service de l'Assemblée du Conseil départemental en effectuant une demande à l'adresse suivante : service.assemblee@hautesavoie.fr

Rappel : M. le Président du Conseil départemental a désigné Isabelle PAGE, Responsable du Service du Contentieux et du Conseil Juridique, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques.

